



Bernardswiller

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2026

Sous la présidence de Monsieur Christian SOSSLER, Maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal, sauf Edith HIRTZ, excusée.

Secrétaire de séance : Julien FRITZ

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2026
2. Approbation de devis
3. Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2026.

2. Approbation de devis

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver les devis suivants :

- ✓ Celui de l'entreprise COSOLUCE avec siège à PAU, d'un montant de 330,00€ HT pour l'installation et la formation d'un logiciel et 413,63€ HT pour l'abonnement annuel,
- ✓ Celui de l'entreprise SPIE avec siège à SELESTAT, d'un montant de 979,00€ HT pour le remplacement d'un luminaire accidenté dans l'allée de la Chapelle,
- ✓ Ceux de l'entreprise SM BUREAU avec siège à SARREGUEMINES, pour le 1^{er} d'un montant de 421,26€ HT et le 2^{ème} d'un montant de 174,60€ HT pour l'achat de fournitures scolaires.

3. Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Maire rappelle que l'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI) rend obligatoire la création, par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), composée de 11 membres :

- le/la Président(e) de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale),
- 10 commissaires titulaires.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale uniquement en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers assimilés, tandis que les Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) sont chargées des locaux d'habitation.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Chaque commune de l'intercommunalité doit désigner 4 titulaires et 4 suppléants.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques sera ensuite chargé de désigner 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants au sein de la liste établie après proposition de l'ensemble des communes membres.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
désigne les membres suivants pour siéger à la CIID :

titulaires :

- Edith HIRTZ
- Gilbert SCHNEIDER
- Christine KORTHALS
- Julien HEILIGENSTEIN

suppléants :

- Laurence KUNTZ
- Laurence RUF
- Virginie TACHET
- Julien FRITZ

4. Divers

Travaux rue de Goxwiller

Le Maire annonce que la partie voirie a démarré. La fin des travaux est prévue fin juin/mi-juillet.

Association

Le club de football de BERNARDSWILLER sollicite la Commune pour l'achat d'un tuyau pour l'arroseur. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Date Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 5 juin 2026 (date obligatoire imposée par la Préfecture) pour désigner les élus titulaires et suppléants qui voteront aux élections sénatoriales.

Commission finances

Matthieu HAASER, adjoint, propose de planifier prochainement une réunion pour expliquer le fonctionnement du budget communal aux nouveaux membres de la commission finances.

Commissions de l'intercommunalité

Le Maire informe que tous les élus de la CCPSO (116 membres au total) pourront assister aux commissions permanentes. Actuellement, par manque de place, 25 élus peuvent participer en présentiel, les autres par visioconférence.

A partir de juillet, une salle spacieuse permettra d'accueillir tous les élus dans le nouveau bâtiment de la CCPSO nommé le Pôle Administratif et Technique Intercommunal (PATI).

City stade

Le Maire informe être dans l'attente des retours des demandes de subventions.
Il propose à la commission dédiée de se réunir prochainement.

Gendarmerie

Le Maire rappelle qu'il a rencontré le commandant le 28 avril dernier.
Pour une bonne cohésion, il est prévu qu'un échange soit organisé une fois par mois entre la Commune et la Gendarmerie d'OBERNAI.

Conseil Municipal des Enfants/Jeunes (CME / CMJ)

Baptiste EBEL, conseiller municipal, prend la parole pour présenter un projet qu'il souhaite mettre en place : la création d'un CME/CMJ.

Il présente à l'assemblée le rôle, les objectifs et le fonctionnement d'un CME/CMJ au sein d'une commune :

« Le Conseil Municipal des Jeunes est un dispositif de participation à la vie locale pour les enfants et les adolescents. Un conseil est une instance créée librement par la collectivité locale.

Un Conseil Municipal des Jeunes constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie. Il apporte aux enfants et aux adolescents une connaissance de la vie locale et des institutions républicaines grâce à une réflexion et une action en collaboration avec les élus et les services municipaux, les institutions et les associations locales.

Un Conseil de Jeunes favorise aussi le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus. De par les propositions des jeunes, il permet une amélioration de la politique en faveur de la jeunesse ainsi que de la collectivité toute entière.

Les principaux objectifs :

- favoriser la participation des jeunes à la vie locale, leur permettre de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité,
- accompagner les jeunes dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre,
- ouvrir la gestion de la vie locale au public jeune et faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée,
- développer un mode de dialogue entre les jeunes et les élus,
- développer des rencontres intergénérationnelles. »

Les élus s'expriment positivement à ce sujet mais se questionnent sur l'âge des enfants, la durée du mandat et l'identité des votants.

Baptiste EBEL propose un groupe de 9 à 10 ans ou de 11 à 17 ans et pour une durée de 2 ans.
Les enfants domiciliés à BERNARDSWILLER seront électeurs.

Baptiste EBEL prendra attache auprès de Mme Anita HUBSCH, directrice de l'école, prochainement pour lui exposer ce projet.

Commission de contrôle des liste électorales

Le Maire annonce qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire constituant la commission de contrôle des listes électorales.

Pour information, le délégué de l'administration et celui du tribunal judiciaire ne peuvent ni être un conseiller municipal ni un agent communal.

Le Maire propose :

Julien FRITZ, en tant que conseiller municipal,

François MEYER, électeur de la commune et présent ce jour comme spectateur à la réunion, en tant que délégué de l'administration.

Fabienne PFISTER propose Ludivine PFISTER comme déléguée du tribunal judiciaire.

Les trois personnes désignées acceptent de siéger dans cette commission.

Le Maire,
Christian SOSSLER



Le Secrétaire,
Julien FRITZ

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20260504-04052026-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026